



COMPTE-RENDU GROUPE ASSISTANTES SOCIALES COREVIH 22 septembre 2015

Présentes :

Laurence ANDRIOT AS CH Cholet
Sandrine BABONNEAU : AS CHU Nantes
Claire DEBORDE : CHD la Roche sur Yon (en visioconférence)
Pauline MARTINEZ : CHU d'Angers (secrétaire de séance)

Invitées :

Alexandra PERREAU : Logis Montjoie - Nantes
Soisic LEBOEUF : CESF Logis Montjoie - Nantes

Le groupe assistantes sociales expérimente la visioconférence ce jour, sur le site de Nantes, avec le CHD de la Roche sur Yon

Présentation des collègues du Logis Montjoie de Nantes, qui ont souhaité se joindre à nous pour aborder des problématiques communes. Il est décidé de leur participation selon les thématiques retenues qui peuvent les intéresser.

Il leur est précisé la possibilité de consulter les compte-rendus de nos rencontres sur le site du COREVIH si elles le souhaitent.

LE DOSSIER MDPH

Poursuite du travail ébauché lors de notre dernière rencontre, c'est-à-dire reprise en détail de l'imprimé afin de confronter nos pratiques et pointer les parties ou sujets qui nécessitent d'être approfondis, grâce à des rencontres avec des professionnels par exemple.

- Condition de résidence :

Les professionnelles de NANTES élaborent quand même le dossier MDPH avec les patients dans l'attente de titres de séjour, de façon à anticiper le temps d'instruction qui est très long. En effet, l'absence de ce document bloque le versement éventuel de l'AAH mais pas la décision de la CDAPH.

- Cartes

Rappel :

-carte d'invalidité (orange) et de priorité (violette) : délivrées par la MDPH
-carte de stationnement (bleue): délivrée par la DDSCS

Les modalités de recours, en cas de refus ne sont donc pas les mêmes.

- Prestation de Compensation du handicap (PCH) :

Rappel d'éligibilité :

- Une difficulté absolue ou

- - 2 difficultés majeures

Évalué à domicile par un évaluateur.

Cette prestation ne peut prendre en charge que des interventions d'auxiliaires de vie (aide à la personne), mais pas pour aide-ménagère/courses...

- AAH et son complément de ressources

Nous rappelons les conditions pour percevoir un des compléments :

- avoir une incapacité de 80 %
- être autonome vis-à-vis du logement (pas de complément quand résidence en ACT par ex)
- conditions vis-à-vis du travail : lesquelles ? (à revoir avec un évaluateur MDPH, lors d'une rencontre)

- Demandes relatives au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle

L'ensemble des membres du groupe confirme qu'il manque d'informations précises à ce sujet pour renseigner de façon adaptée les patients.

Nous envisageons de solliciter un coordonnateur de la MDPH pour des informations complémentaires, voir même une rencontre.

La pension d'INVALIDITE

On rappelle qu'elle est prioritaire sur l'AAH lorsqu'un droit est ouvert.

La demande peut venir soit du patient, soit d'un médecin qui le suit, soit du médecin conseil de l'organisme de sécurité sociale.

Questions sur l'existence d'un imprimé CERFA à destination du médecin faisant la demande d'invalidité, afin d'argumenter en détail sa demande : pas trouvé sur le site Ameli.fr

- Demandes d'entrée en établissement

Une dérogation d'âge est nécessaire pour les entrées en USLD et EHPAD des personnes de moins de 60 ans.

Dans le 49 : dérogation à demander à la MDPH, pas d'aide sociale pour les moins de 60 ans

Dans le 44 : demande faite auprès du CG, par courrier

Dans le 85 : dérogation nécessaire pour les EHPAD uniquement ; pas besoin pour les USLD

- Procédure simplifiée

Dans le 44 : pas de convocation si case cochée

Dans le 49 : pas de procédure simplifiée

Dans le 85 : à revoir

- Délais d'étude des dossiers

Dans le 44 : 4 à 5 mois

Dans le 49 : 8 à 10 mois

Dans le 85 : à 6 mois

Prochaine réunion

le 15 décembre 2015, de 9h30 à 12h30

CHU d'Angers – service des maladies infectieuses – 1^{er} étage - bibliothèque

Ordre du jour :

- Poursuite du travail sur dossier MDPH, particulièrement le « projet de vie »
- Proposition que chacune amène un projet de vie rédigé et anonymisé pour échanger sur les pratiques des professionnelles et les attentes des patients.
- Présentation du groupe ACT Montjoie Angers